



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



09271 - F



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. GENERALE

ID/CONF.4/8

18 septembre 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

---

## TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

---

Point 5 b) ii) de l'ordre du jour

ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES COMPETENCES NECESSAIRES  
A L'INDUSTRIE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Rapport établi par le Secrétariat de l'ONUDI,  
en consultation avec l'UNESCO et l'OIT

060000

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. CONSIDERATIONS GENERALES	1-9	4
II. PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION	10-27	7
Perspectives d'utilisation des moyens de formation des pays développés en faveur des pays en développement	10-12	7
Perspectives en ce qui concerne l'utilisation des moyens de formation des pays en dévelop- pement et nécessité de les renforcer	13-17	8
Moyens d'améliorer les arrangements contractuels relatifs à l'acquisition de compétences industrielles	18-22	10
Les possibilités de coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation	23-25	11
Travailleurs migrants	26-27	12
III. MESURES A PRENDRE	28	14

NOTE

Le problème de la formation au service du développement industriel est complexe et varié, et le présent document ne prétend pas en épuiser tous les aspects. En particulier, les recherches entreprises par le Secrétariat de l'ONUDI, agissant en consultation avec l'OIT et l'UNESCO, ont fait apparaître - tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif - l'insuffisance des renseignements sur les moyens de formation existant dans le monde et pouvant être utilisés par les pays en développement.

Conformément au mandat donné à l'ONUDI par le Conseil du développement industriel (ID/B/232) et dans le cadre du système de consultations, le Secrétariat de l'ONUDI s'est penché essentiellement sur les problèmes que posent l'acquisition et le perfectionnement des compétences dans l'industrie, et notamment sur le rôle des moyens de formation existants et sur la nature des relations contractuelles entre entreprises industrielles en ce qui concerne la formation. Ces problèmes seront examinés de façon approfondie au cours de la consultation prévue pour 1981.

## I. CONSIDERATIONS GENERALES

1. Depuis une vingtaine d'années, les relations internationales sont caractérisées par une évolution accélérée vers l'indépendance politique des pays du Tiers monde, que suit l'affirmation de leur souveraineté économique, exprimée par exemple dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, adoptée le 12 décembre 1974 par l'Assemblée générale aux termes de la résolution 3281 (A/9631)<sup>1/</sup>. Cependant, si l'indépendance politique et la souveraineté économique sont indispensables aux pays du Tiers monde pour contrôler effectivement leur développement, elles ne suffisent pas à leur en donner les moyens. Un troisième élément est indispensable : la capacité technologique. Celle-ci suppose à son tour le perfectionnement des compétences dans l'industrie, surtout si l'on tient compte de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (ID/CONF.3/31, chapitre IV)<sup>2/</sup>. Pourtant, le véritable processus de transfert, d'acquisition et de développement des compétences en la matière n'est pas encore compris par toutes les parties intéressées.

2. On peut dire que les pays en développement font un "investissement" technologique dont le "rendement" dépend, par exemple, de leur aptitude à appliquer et à assimiler les connaissances techniques dans leurs productions. Le perfectionnement des compétences grâce à la formation industrielle est donc un impératif pour les pays voulant parvenir à un rendement acceptable de leur investissement technologique; quant aux liens de la formation avec les autres éléments de cet investissement (documentation, information technologique, assistance technique) on ne saurait trop en souligner l'importance. En d'autres termes, la formation a pour objectif majeur de créer une capacité technologique adéquate dans les pays en développement.

3. Le perfectionnement des compétences peut se faire grâce à divers arrangements en matière de formation, conclus entre les pays développés et les pays en développement, ou entre ces derniers. Les contrats de

---

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 31.

<sup>2/</sup> Transmis à l'Assemblée générale sous couvert d'une note du Secrétaire général (A/10112).

coopération industrielle signés par les entreprises du Tiers monde et des pays industrialisés jouent un rôle particulièrement important dans le transfert et l'acquisition de ces compétences : bien que l'on ne dispose pas de statistiques sur ce point, il semble que leurs bénéficiaires soient aussi nombreux que ceux des programmes officiels d'assistance bilatérale et multilatérale<sup>3/</sup>.

4. Le marché mondial du transfert et de l'acquisition des compétences industrielles est un marché extrêmement imparfait. Les fournisseurs de connaissances industrielles tiennent à préserver leur supériorité technologique, par crainte de la concurrence; en outre, ils ne sont pas toujours en mesure de transmettre de façon satisfaisante les connaissances qu'ils détiennent - problème crucial, mais généralement peu connu. On croit, dans les pays en développement, que les fournisseurs et les financiers étrangers imposent certaines contraintes dans le choix des techniques. On pense aussi que les bureaux d'experts-conseils, grâce à leurs relations avec les fournisseurs d'usines et de matériel, influencent ce choix ainsi que celui des compétences à acquérir par les pays en développement. Quant aux entreprises des pays en développement qui souhaitent acquérir des compétences, elles manquent d'informations sur les fournisseurs et sur ce qu'ils ont à offrir, et elles manquent d'expérience dans les rapports commerciaux, double handicap qui limite leur pouvoir de négociation. En outre, ces entreprises ne sont pas toujours capables de définir avec précision leurs besoins, ni de s'assurer que le fournisseur envisagé peut répondre à ces besoins, ni de contrôler la mise en oeuvre du programme de formation.

5. Un bref examen des pratiques en matière de contrats de formation suffit à révéler un des principaux sujets de désaccord : à savoir que les conditions et les modalités de ces contrats tendent à empêcher les pays en développement de se familiariser comme ils le voudraient avec les conceptions technologiques appliquées dans le secteur industriel des pays développés. De plus, les prix varient considérablement d'un contrat à l'autre, selon le pouvoir de négociation des parties et l'état de la concurrence.

---

<sup>3/</sup> Il arrive que ces contrats soient spécialement consacrés à la formation de la main-d'oeuvre industrielle; le plus souvent, cependant, celle-ci accompagne les achats d'usines et de matériel, les accords de licences, etc., soit qu'elle constitue un élément du contrat principal, soit qu'elle fasse l'objet d'un contrat séparé.

6. Tout semble donc indiquer l'utilité qu'aurait une action - directe ou indirecte - des pouvoirs publics pour améliorer les conditions du marché. Les mesures prises à cette fin devraient tendre à faciliter le choix de la meilleure technique, à rendre plus efficaces les arrangements en matière de formation et à renforcer le pouvoir de négociation des entreprises des pays en développement.

7. Les pays en développement auraient intérêt à remanier leur système scolaire, afin de le rapprocher du monde du travail et en particulier de mieux tenir compte des impératifs du secteur industriel. Les gouvernements pourraient inciter la direction des entreprises, publiques ou privées, à mieux cerner leurs besoins en matière de formation et à organiser leur propre programme de formation en cours d'emploi. En d'autres termes, l'objectif serait d'aider les industries à s'aider elles-mêmes dans l'acquisition des compétences, de rendre plus efficaces les institutions existantes et d'en coordonner les activités et, s'il le faut, de créer des établissements de formation ou de renforcer les établissements actuels.

8. Malgré les progrès enregistrés depuis quelques années, la coopération technique entre pays en développement offre encore de vastes possibilités, surtout lorsqu'il s'agit de pays suffisamment avancés pour fournir aux autres pays en développement les compétences dont ceux-ci ont besoin ainsi que la formation correspondante. Par ailleurs, on remarquera que l'expérience des pays en développement offre parfois plus d'intérêt pour les autres pays en développement que celle des pays industrialisés.

9. Dans les paragraphes ci-après, on trouvera décrits plus en détail les principaux domaines d'action qui semblent exiger une attention prioritaire de la part des gouvernements, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Certains de ces domaines d'action ont été mentionnés à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, 1979). S'il est possible de trouver des solutions aux problèmes qui sont évoqués, le transfert et le perfectionnement des compétences industrielles au bénéfice du Tiers monde acquerront une efficacité nouvelle, grâce à une meilleure utilisation des moyens de formation dont on dispose actuellement. Le renforcement de ces moyens au niveau national et régional devrait en outre être accéléré.

## II. PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION

### Perspectives d'utilisation des moyens de formation des pays développés en faveur des pays en développement

10. Dans les pays développés, le système classique d'enseignement reflète les valeurs et les besoins de chaque pays. En général, il est prolongé par des institutions qui permettent de compléter la formation : centres de formation publics ou privés, entreprises industrielles, instituts techniques, etc. De l'avis général, l'utilisation que font de ce système les stagiaires des pays en développement pourrait être considérablement améliorée.

11. Dans les institutions elles-mêmes, certains problèmes doivent être définis et résolus : il faut par exemple élaborer des programmes d'études et de formation ou les adapter en fonction des antécédents et des besoins des stagiaires étrangers, aplanir les difficultés linguistiques, résoudre les problèmes socio-culturels qui surgissent au sein de l'institution ou de la communauté. Enfin, il importe de trouver des crédits pour les dépenses supplémentaires de formation.

12. Il s'ensuit qu'au cours de la prochaine décennie, les gouvernements des pays développés seront appelés à :

- a) Etablir des programmes adaptés aux antécédents et à l'expérience des stagiaires étrangers, de façon que la formation industrielle qui leur est dispensée ait le maximum d'efficacité.
- b) Améliorer à l'échelon national la coordination des institutions de formation fréquentées par les stagiaires des pays en développement, de façon à utiliser en totalité les possibilités qu'elles offrent. Il importera en particulier de prendre des dispositions pour exploiter les possibilités offertes par les petites ou moyennes entreprises, peu utilisées jusqu'à présent.
- c) Elargir le champ de la formation présentement dispensée, de façon à y inclure le personnel technique et administratif supérieur; à cet égard, il semble que certaines entreprises industrielles hésitent à accepter en stage des cadres supérieurs, de peur de divulguer ainsi des secrets de fabrication.



Perspectives en ce qui concerne l'utilisation  
des moyens de formation des pays en développement  
et nécessité de les renforcer

13. Le système classique d'enseignement devrait servir de base à la formation de la main-d'oeuvre industrielle (ingénieurs, techniciens, etc.) surtout dans les pays en développement. Il s'ensuit que toute stratégie du développement devrait prévoir un enseignement officiel adapté aux besoins du pays en matière de développement. C'est là une condition essentielle pour développer les connaissances et les compétences techniques et pour créer un potentiel industriel national. Sinon, les pays en développement resteront tributaires de l'étranger pour ces connaissances et ces compétences.

14. Actuellement, la difficulté essentielle tient au fait que les systèmes officiels d'enseignement suivent en général le schéma adopté dans les pays industrialisés et ont tendance à en refléter les valeurs, les besoins et l'infrastructure. Ils ne peuvent donc pas donner aux étudiants les compétences voulues pour accéder directement à la vie active industrielle. A long terme, des adaptations s'imposeront, et notamment la création de centres de formation, afin de compléter le système officiel d'enseignement. A court terme, il faudra s'efforcer de satisfaire la demande immédiate et urgente en matière de formation tout en évitant le gaspillage des ressources.

15. Bien que la nécessité d'accroître le nombre des institutions de formation soit indiscutable, certaines des institutions existantes sont actuellement sous-utilisées. De multiples raisons expliquent cet état de chose, et notamment les faits suivants :

- a) Pour la plupart, les entreprises industrielles des pays en développement n'ont pas encore pris conscience du rôle qu'elles peuvent jouer dans la formation : leurs responsables ont tendance à penser que la formation doit être dispensée ailleurs, dans un centre spécialisé, par exemple, sans se rendre compte que la formation la plus efficace est souvent celle qui est dispensée par l'entreprise et en cours d'emploi;
- b) Les programmes des centres existants ne correspondent pas aux besoins véritables de la main-d'oeuvre;

- c) Les pays en développement, lors de la formulation de leurs stratégies, de leurs plans et de leurs politiques d'industrialisation, ne semblent pas toujours comprendre que les besoins en matière de formation font partie intégrante de leur programme de planification;
- d) Les ressources financières et humaines sont insuffisantes et ne sont pas utilisées de façon efficace.

16. Compte tenu de ces faiblesses, les pays en développement ont tendance à se tourner vers l'étranger pour assurer à leurs personnels une formation qui pourrait être dispensée dans un avenir rapproché par des centres nationaux. Même si la formation à l'étranger constitue la solution la plus avantageuse pour satisfaire la demande immédiate, cette formule devrait avoir un caractère temporaire, et son utilisation devrait diminuer à mesure que les moyens nécessaires sont mis en place dans les pays intéressés. Toutefois, il est probable que, pour certaines spécialités, la formation dans un pays étranger restera préférable.

17. Les gouvernements des pays en développement devraient examiner soigneusement les points suivants :

- a) Planification et développement des systèmes d'enseignement;
- b) Adoption de mesures générales pour rapprocher les systèmes d'enseignement officiels des besoins de l'industrie en matière de formation;
- c) Adaptation des centres existants de formation afin qu'ils répondent plus efficacement aux besoins actuels et futurs de l'industrie;
- d) Recherche d'une solution générale pour satisfaire la demande de l'industrie en matière de formation, notamment par l'intégration des institutions existantes et la création d'institutions nouvelles;
- e) Définition des types de formation qui pourraient être dispensés dans les établissements locaux et de ceux qui devraient être dispensés à l'étranger;
- f) Accroissement de l'efficacité des politiques et des procédures nationales pour encourager et faciliter les investissements dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre par les entreprises locales, et réglementation de la coopération industrielle en vue de mettre en place un potentiel technologique.

Moyens d'améliorer les arrangements contractuels  
relatifs à l'acquisition de compétences industrielles

18. Les arrangements contractuels relatifs à l'acquisition et au développement des compétences techniques posent des problèmes, car chaque partie au contrat - le fournisseur, l'acheteur et l'institution finançant la transaction - a une motivation et des objectifs différents. Le fournisseur étranger de l'usine et des équipements souhaite accroître ses exportations et sa part sur le marché mondial : à cette fin, il accepte d'offrir la formation voulue, mais ce point n'est que secondaire pour lui. L'acheteur souhaite, à court terme, accroître sa production et ses bénéfices en acquérant de nouvelles installations ou de nouvelles méthodes de production et, à long terme, acquérir les compétences techniques qui lui permettront de devenir indépendant du fournisseur étranger; cependant, il est en général mal placé, par exemple, pour s'assurer si le fournisseur est à même de satisfaire ses besoins en matière de formation. Enfin, les institutions finançant la transaction ont également leurs propres objectifs, comme il ressort de leurs critères d'évaluation des projets, et elles ne tiennent pas nécessairement compte de la nécessité de développer les compétences techniques nationales.

19. Les dispositions des contrats conclus entre entreprises peuvent être considérablement améliorées, notamment dans les garanties relatives aux résultats de la formation à l'utilisation d'une technique déjà adaptée aux besoins de l'acheteur. On pourrait aussi envisager une réduction du nombre des clauses restrictives, telles que les clauses aux termes desquelles les procédés techniques non protégés juridiquement ne peuvent être utilisés dans les autres programmes de formation des pays en développement.

20. Une intervention accrue des gouvernements semble souvent justifiée, notamment lorsqu'il y a octroi de crédits à l'exportation. Les gouvernements des pays développés pourraient jouer un rôle plus important :

- a) En incitant les entreprises à améliorer les garanties et à réduire le nombre de clauses restrictives dans les contrats de formation conclus avec des entreprises du Tiers monde;
- b) En veillant au respect intégral des engagements contractuels pris par les entreprises de leurs pays à l'égard d'entreprises des pays en développement;

- c) En fournissant un appui financier et institutionnel aux entreprises ayant conclu des contrats de formation avec des entreprises des pays en développement.

21. Bref, les gouvernements des pays en développement et des pays développés devraient reconnaître que les questions énumérées ci-après méritent une attention particulière :

- a) Détermination des besoins que pourraient satisfaire les entreprises des pays en développement, ainsi que des services offerts par ces entreprises;
- b) Vérification, par le fournisseur, des besoins effectifs de l'entreprise du pays en développement;
- c) Capacité qu'a le fournisseur d'offrir les services faisant l'objet du contrat;
- d) Evaluation et sélection des meilleures méthodes de formation;
- e) Capacité qu'a l'acheteur de contrôler l'exécution du contrat, et aptitude du même acheteur à s'adapter à l'évolution des besoins et de la situation.

22. Enfin, pour améliorer les dispositions des contrats de formation, les gouvernements des pays développés et des pays en développement devraient notamment s'efforcer :

- a) De mettre plus efficacement en contact les acheteurs et les fournisseurs de programmes de formation - et équilibrer les besoins et les offres;
- b) D'améliorer les négociations préalables entre les parties;
- c) D'aider les parties à rédiger le contrat;
- d) D'aider les parties à éviter ou à résoudre les problèmes qui peuvent se poser durant l'exécution du contrat.

Les possibilités de coopération entre pays en développement  
dans le domaine de la formation

23. La coopération en matière de formation entre pays en développement est extrêmement riche de perspectives. Pour certains pays en développement, la formation dans d'autres pays du Tiers monde offre de nombreux avantages par

rapport à la formation dans les pays industrialisés : elle coûte moins cher et elle est mieux adaptée, en raison de la similarité des situations socio-économiques; en outre, depuis peu, ces pays disposent d'une certaine expérience en matière d'industrialisation.

24. La notion de coopération technique entre pays en développement a été adoptée "officiellement" au sein du système des Nations Unies<sup>3/</sup>. Les activités bilatérales de formation entre pays en développement se sont accrues durant les quelques dernières années, et elles s'accroîtront encore à l'avenir. Cependant, plusieurs obstacles empêchent d'utiliser comme il convient le potentiel disponible : nombre limité des institutions de formation, insuffisance des renseignements sur ces institutions, qualité inférieure de la formation offerte, inadaptation des installations matérielles, obstacles sociaux et politiques. On se heurte souvent à un autre obstacle : la préférence prononcée des ressortissants des pays en développement pour la formation dispensée dans les pays industrialisés.

25. Pour profiter pleinement des avantages de la coopération Sud-Sud en matière de formation les gouvernements des pays en développement devraient s'attacher tout particulièrement :

- a) A renforcer la coopération régionale et interrégionale entre leurs pays dans le domaine de la formation (stratégies, politiques et cadre institutionnel);
- b) A mieux adapter les institutions de formation existantes aux besoins des stagiaires venant d'autres pays en développement;
- c) A vaincre les obstacles sociaux et politiques et à aplanir les différences de perspectives qui empêchent d'utiliser au mieux les institutions existantes.

#### Travailleurs migrants

26. On trouve dans les pays développés et dans certains pays en développement, une nombreuse main-d'oeuvre qualifiée en provenance du Tiers monde, qui émigre pour des raisons économiques. Cette migration apporte certains avantages aux

---

<sup>3/</sup> Voir le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (Publication des Nations Unies, No de vente 78.II.A.11). Cette notion a également été étudiée lors de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne en août 1979.

travailleurs eux-mêmes (augmentation de leur revenu), au pays hôte (apport d'une main-d'oeuvre utilisable immédiatement) et au pays d'origine (acquisition de devises grâce aux rapatriements de salaire des émigrants).

27. Dans les pays développés, les travailleurs étrangers constituent un réservoir important de main-d'oeuvre qualifiée. Par ailleurs, ces travailleurs acquièrent des compétences industrielles nécessaires dans leur pays d'origine et, ce qui est encore plus important, adoptent une nouvelle attitude à l'égard du travail. Pour que cette source de main-d'oeuvre soit utilisée efficacement, les mesures suivantes devraient être prises à l'échelon des gouvernements :

- a) Les pays développés devraient adopter des politiques visant explicitement à améliorer les compétences des travailleurs étrangers dans les secteurs où elles seront le plus utiles pour le pays d'origine de ces travailleurs;
- b) Les pays en développement devraient prendre des mesures visant à faciliter la réintégration des travailleurs revenant de l'étranger, afin d'utiliser au mieux les compétences acquises;
- c) Il faudrait étudier les possibilités d'orienter cette source de main-d'oeuvre qualifiée vers d'autres pays en développement (c'est-à-dire vers des pays autres que le pays d'origine).

### III. MESURES A PRENDRE

28. Compte tenu des considérations et des domaines d'action exposés dans le présent rapport, la troisième Conférence générale de l'ONUDI pourrait envisager les mesures suivantes :

a) Pour ce qui est du Secrétariat de l'ONUDI :

- i) Prendre note du rapport sur l'acquisition et le développement des compétences industrielles qui lui est soumis;
- ii) Prier le Secrétariat de l'ONUDI de poursuivre ses activités, en collaboration étroite avec l'UNESCO et l'OIT, ainsi qu'avec d'autres organismes intéressés au sein ou à l'extérieur du système des Nations Unies, conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil du développement industriel à sa douzième session 4/ et à la décision de ce dernier d'autoriser l'ONUDI à organiser une réunion de consultations sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle en 1981 5/;
- iii) Recommander que le dialogue permanent, ouvert grâce au système de consultations soit orienté de manière à arriver à un consensus sur un programme d'action en matière de formation industrielle à l'échelon national, régional et interrégional;
- iv) Prier le Directeur exécutif de l'ONUDI de faire rapport à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI sur les progrès réalisés, dans le cadre du système de consultations, vers un consensus sur la solution à apporter aux divers problèmes identifiés;

b) Pour ce qui est des pays membres :

- i) Prier instamment les Gouvernements des pays développés d'améliorer, si nécessaire, la coordination à l'échelon national des activités des institutions de formation relevant directement ou indirectement de leur autorité, dans l'intérêt des pays en développement; et d'inciter les entreprises, notamment celles qui bénéficient de crédits à l'exportation, à apporter une attention particulière aux besoins en matière de formation des pays en développement;
- ii) Prier instamment les Gouvernements des pays en développement d'élaborer des systèmes globaux de formation industrielle, dans le cadre de leurs stratégies de développement industriel à long terme, et d'apporter une attention particulière à l'élément formation dans les contrats de coopération industrielle conclus avec des entreprises étrangères;

---

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 16.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 16.

c) Pour ce qui est du système des Nations Unies

- i) Recommander que la prochaine conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement se penche tout particulièrement sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle;
- ii) Recommander que les organisations internationales étudient les moyens d'améliorer les échanges de données sur la formation et s'assurent que les programmes de formation sont adaptés aux besoins particuliers des pays en développement, compte tenu des avis et recommandations exprimés lors de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne en 1979.

-----





**B-524**



**81.06.23**